



**Délégation de service public de restauration scolaire et municipale
pour l'année 2013**

Rapport annuel du Maire

Déléataire : Elior Restauration

Rappel

La DSP liant la ville à la société ELIOR a été signée en mars 1991 initialement pour une durée de 15 ans. Ce contrat a été prolongé de 10 ans par avenant 4 en date du 15 novembre 1997.

La DSP prendra fin **le 31 janvier 2017**.

Au 31 août 2014, 14 avenants ont été signés.

Bilan d'activités 2012-2013

Nombre de repas vendus :

En 2012-2013 : 156 310 repas livrés soit une baisse de 0,7 % de l'activité par rapport à la période 2011-2012.

La baisse des repas servis se situe principalement sur les repas scolaires, les repas "centres aérés" et les repas servis au restaurant inter-entreprise situé au FJT.

Concernant le restaurant inter-entreprise : il a été demandé à ELIOR de revoir le système de vente des tickets de restauration, pour que ceux-ci soient vendables directement sur site. Cette proposition permettra peut-être de ré-augmenter la fréquentation.

A noter que les repas scolaires représentent 49 % de l'activité "vente", si on exclut les petits déjeuners livrés au CCAS.

Prix des repas sur 2012-2013 :

repas adultes : 10,290 €

repas enfants : crèche, maternel, primaire : 7,450 €/HT

Petit déjeuner : 4,650 €/HT

La formule de révision contractuelle des prix s'applique chaque année.

Le chiffre d'affaire ELIOR, pour la période 2012-2013 est en légère hausse par rapport à 2011-2012 (1 466 022 € au lieu de 1 430 358 €)

L'activité pour des tiers :

ELIOR à partir de la cuisine centrale a réalisé et a livré 391 379 repas à des tiers. La ville touche une redevance pour chaque repas livrés s'élevant sur la période à 0,30 €/HT par repas. L'avenant 14 prévoyait que la ville touche une redevance annuelle forfaitaire de 115 000 € pendant 4 ans.

Toutefois, la totalité de cette redevance ville a été versée en décembre 2012 à la ville.

Un suivi régulier de la DSP par la ville

La commission menus : présidée par l'adjointe aux affaires scolaires, cette commission est composée de technicien d'ELIOR, d'une nutritionniste, de représentants de parents d'élèves et de personnel de restauration. Elle est chargée de :

- vérifier l'équilibre nutritionnel et la diversité des menus proposés et de discuter en retour de l'appréciation faite par les enfants des différents menus.

- proposer des pistes d'amélioration du service rendu. Par exemple, depuis 2012, un certain nombre de produits est mis à disposition du personnel de cantine, pour agrémenter les plats (noix, olives, tomates cerise, dés de fromage) afin de rendre ces plats plus attractifs.

Des passages réguliers sur les restaurants scolaires

Une salariée de la ville passe chaque midi sur les différents restaurants scolaires de la ville afin de vérifier que les consignes d'hygiène et de sécurité sont bien respectées par nos agents et que les produits livrés sont de bonne qualité.

Des évolutions à prévoir au contrat

Au quotidien :

- ELIOR s'engage à développer et à privilégier les achats en circuits courts, locaux et/ou issus de l'Agriculture Biologique et d'augmenter sa réactivité au sein des restaurants scolaires.

- un bac à légume test permettant aux élèves de disposer de légumes à volonté sera installé au sein du groupe scolaire G. Darmois.

D'un point de vue réglementaire :

- demander au délégataire de rédiger un avenant de consolidation du contrat qui rappellerait les modifications prévues dans les 14 avenants signés depuis 1991 ;
- revoir le calcul de la sous-activité qui pénalise aujourd'hui la ville en y ré-intégrant le calcul des petits-déjeuners livrés au CCAS

- modifier la gestion des impayés : initialement la ville gérait en interne la facturation des repas aux familles : les familles achetaient par avance leur ticket permettant à leurs enfants de manger sur les restaurants scolaires de la ville. Une personne salariée d'ELIOR était chargée de la vente en mairie.

Depuis septembre 2010, à sa demande, la société ELIOR se charge de la facturation mensuelle des familles sur la base des repas consommés par élève via le logiciel cantine.com. Cette situation génère un grand nombre d'impayés et un travail conséquent en interne pour relancer les familles. Il faudrait revoir ce point.